



Compte rendu succinct du comité syndical
du SMT Artois-Gohelle du jeudi 8 avril 2021

Le **jeudi 8 avril 2021 à 10h00**, les membres du comité du syndicat mixte des transports Artois-Gohelle étaient réunis.

La présidence a été assurée par M. **Laurent DUPORGE**, président, assisté de M. **David THELLIER**, 1^{er} vice-président, de M. **Christophe PILCH**, 2^e vice-président et de M. **Alain DUBREUCQ**, 3^e vice-président.

Titulaire(s) présent(s)

CABBALR (communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys romane : M. Alain DE CARRION ; Mme Amel DAHOU-GACQUERRE ; M. Ludovic IDZIAK ; M. Daniel LEFEBVRE ; M. Jean-Pierre SANSEN ; M. David THELLIER

CAHC (communauté d'agglomération de Hénin-Carvin) : Mme Valérie CUVILLIER ; M. Philippe KEMEL (jusqu'au point 11 inclus) ; M. Daniel MACIEJASZ ; M. Charly MÉHAIGNERY ; M. Christophe PILCH

CALL (communauté d'agglomération de Lens-Liévin) : M. Pierre CHÉRET ; M. Alain DUBREUCQ ; M. Laurent DUPORGE ; M. Dominique RÉAL ; M. Alain SZABO

Titulaire(s) absent(s) / excusé(s)

CABBALR : M. Julien DAGBERT

CAHC : M. Steeve BRIOIS ; Mme Valérie BIEGALSKI

CALL : M. Daniel KRUSZKA ; M. Jean-Marc TELLIER

Suppléant(s) présent (s)

CABBALR : néant

CAHC : M. Nicolas MOREAUX (jusqu'au point 6 inclus) ; M. Bernard DELIERS ; M. Marcello DELLA FRANCA

CALL : M. Alain BAVAY (jusqu'au point 7 inclus) ; M. Christian CHAMPIRÉ

Suppléant(s) absent(s) / excusé (s)

CABBALR : M. Bruno CHRÉTIEN ; Mme Véronique CLÉRY ; M. Maurice LECOMTE ; M. Bernard DELETRE ; M. Bertrand LELEU ; Mme Janine PROOT ; M. Gaëtan VERDOUCQ

CAHC : Mme Kataline BIGOTTE ; M. Régis DELATTRE ; M. Alain MASSON ; Mme Marine TONDELIER

CALL : Mme Nadine DUCLOY ; M. Joachim GUFFROY ; Mme Samia SADOUNE ; M. Stéphane SIKORA ; M. Bruno TRONI

Pouvoirs : M. Julien DAGBERT a donné pouvoir à M. Ludovic IDZIAK ; M. Daniel KRUSZKA a donné pouvoir à M. Laurent DUPORGE ; M. M. Jean-Marc TELLIER a donné pouvoir à M. Pierre CHÉRET

Suppléance : Mme Valérie BIEGALSKI suppléée par M. Bernard DELIERS ; M. Steeve BRIOIS suppléé par M. Nicolas MOREAUX

Invité(s) présent(s) : M. Jean-Christophe GÉHIN, directeur général TRANSDEV Artois-Gohelle

Secrétaire de séance : M. Daniel LEFEBVRE

Administration : Paskal BARBELETTE ; Quentin DENOYELLE ; Benoît DESCAMPS ; Alexandre MASSON ; Lowy MEURIN ; Élise POUILLET ; Fabrice SIROP ; Ludovic VIGREUX

* *
*



Le comité syndical :

- **A PRIS CONNAISSANCE**, sans formuler d'observation, du relevé des décisions du président (2021/11 à 2021/33) prises sur délégation du comité syndical ;
1. **A APPROUVÉ** le budget primitif de l'exercice 2021 du budget principal M14, tant en dépenses qu'en recettes, pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Le budget primitif s'équilibre de la manière suivante :

- Section de fonctionnement : **22 246 400 €**
- Section d'investissement : **5 053 600 €**

2021/23/CS

Adopté à la majorité (13 voix pour
et 8 abstentions :

Amel DAHOU-GACQUERRE
Julien DAGBERT (pouvoir à L. IDZIAK)
Alain DE CARRION
Ludovic IDZIAK
Daniel LEFEBVRE
Jean-Pierre SANSEN
David THELLIER
Nicolas MOREAUX)

&

A APPROUVÉ le budget primitif de l'exercice 2021 du budget annexe transport M43, tant en dépenses qu'en recettes, pour les sections d'exploitation et d'investissement.

Le budget primitif s'équilibre de la manière suivante :

- Section d'exploitation : **95 106 800 €**
- Section d'investissement : **26 970 000 €**

2021/24/CS

Adopté à la majorité (13 voix pour
et 8 abstentions :

Amel DAHOU-GACQUERRE
Julien DAGBERT (pouvoir à L. IDZIAK)
Alain DE CARRION
Ludovic IDZIAK
Daniel LEFEBVRE
Jean-Pierre SANSEN
David THELLIER
Nicolas MOREAUX)

2. **A DÉCIDÉ** la création des autorisations de programme suivantes :

N°	Objet	AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
100	Extension Bulle 6	5 260 000	300 000	1 850 000	3 110 000	0	0
101	PEM Sud Béthune	1 500 000	400 000	1 100 000	0	0	0
102	Matériel roulant	15 200 000	2 100 000	6 700 000	0	0	6 400 000
103	Mobilier urbain	2 102 000	642 000	365 000	365 000	365 000	365 000
104	Mise en accessibilité	4 050 000	810 000	810 000	810 000	810 000	810 000
105	Franchissement A1	4 500 000	50 000	100 000	2 200 000	2 150 000	0

Et **A DÉCIDÉ** la création de l'autorisation d'engagement suivante :

N°	Objet	AE	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
10	AMO DSP	180 000	40 000	120 000	20 000	0	0

2021/25/CS

Adopté à l'unanimité (21 voix)

3. **A FIXÉ** comme suit les taux de participation et montants des contributions des membres du SMT Artois-Gohelle :

Membre du SMTAG	2021			
	Niveau de participation	Participation récurrente	Participation exceptionnelle COVID-19	Participation totale
CABBALR	39,93%	7 187 150	798 572	7 985 722
CAHC	24,48%	4 406 279	489 587	4 895 866
CALL	35,59%	6 406 571	711 841	7 118 412
Total	100%	18 000 000	2 000 000	20 000 000

2021/26/CS

Adopté à la majorité (13 voix pour et 8 abstentions :

Amel DAHOU-GACQUERRE
 Julien DAGBERT (pouvoir à L. IDZIAK)
 Alain DE CARRION
 Ludovic IDZIAK
 Daniel LEFEBVRE
 Jean-Pierre SANSEN
 David THELLIER
 Nicolas MOREAUX)

4. **A AUTORISÉ** le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à signer le marché 20SM15.1 : « Fourniture et mise en service d'équipements et de développement de logiciels spécifiques relatifs au système de billetterie sur le territoire du SMT Artois Gohelle » avec la société AEP Ticketing sise Via dei Colli 240 à Signa – Firenze (50058 - Italie), pour un montant estimatif de 1 232 790 00 € HT. Le présent accord-cadre est sans montant ni minimum, ni maximum de commandes,

A AUTORISÉ le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à procéder à la notification et à prendre toutes mesures utiles relatives à l'exécution de ce marché,

Et **A DIT** que les dépenses sont ou seront inscrites au budget M43 du ou des exercice(s) considéré(s).

2021/27/CS

Adopté à l'unanimité (21 voix)

5. **A AUTORISÉ** le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à signer le marché 20SM16 : « Fourniture et mise en service d'équipements et développement de logiciels spécifiques, relatifs au système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs sur le territoire du SMT Artois-Gohelle » avec le groupement composé de la société Inéo Systrans (mandataire), sise avenue de Conflans, 2 allée Édouard-Branly à Achères (78260), et de la société Lumiplan (cotraitante) sise 1 impasse Fresnel, ZA du Moulin Neuf, à Saint-Herblain (44815), pour un montant estimatif de 800 492.70 € HT. Le présent accord-cadre est sans montant minimum, ni maximum de commandes,



A AUTORISÉ le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à procéder à la notification et à prendre toutes mesures utiles relatives à l'exécution de ce marché,
Et **A DIT** que les dépenses sont ou seront inscrites au budget M43 du ou des exercice(s) considéré(s).

2021/28/CS

Adopté à l'unanimité (21 voix)

6. **A AUTORISÉ** le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à signer le marché n° 21SM02 - « Fourniture, mise en service d'équipements et développements spécifiques, relatifs au système coutants faibles & GTC sur le territoire du SMT Artois-Gohelle » avec le groupement solidaire composé de la société Roiret Transport SAS, sis 482 rue des Mercières, 69140 Rillieux-La-Pape et la société Santerne/Citeos, sise 93 route de Béthune - CS 90127 - 62054 Sainte-Catherine cedex ; pour un montant estimatif de 351 242,22 € HT. Le présent accord-cadre est sans montant ni minimum, ni maximum de commandes,

A AUTORISÉ le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à procéder à la notification et à prendre toutes mesures utiles relatives à l'exécution de ce marché,
Et **A DIT** que les dépenses sont ou seront inscrites au budget M43 du ou des exercice(s) considéré(s).

2021/29/CS

Adopté à l'unanimité (21 voix)

7. **A DÉCIDÉ** d'exonérer partiellement la société Colas Artois (62221 Noyelles-sous-Lens) des pénalités dues au titre du retard dans la livraison des ouvrages à réaliser dans le cadre du marché d'aménagement des espaces publics du projet Eco-Pôle Gare de Libercourt, soit la somme de 366 019,09 € et de maintenir une pénalité de 100 000 €,

A AUTORISÉ le président à signer tous les actes relatifs à cette exonération.

2021/30/CS

Adopté à la majorité (18 voix pour ;

1 voix contre :

Daniel MACIEJASZ

1 abstention :

Philippe KEMEL)

8. **A AUTORISÉ** le président du SMT Artois-Gohelle à solliciter auprès du préfet une prorogation des effets de la déclaration d'utilité publique du projet de BHNS – Bulle 1/Bulle 3/Bulle 5/Bulle 7 et de permettre de procéder si nécessaire par voie d'expropriation aux acquisitions foncières nécessaires à sa réalisation,
Et **A AUTORISÉ** le président du SMT Artois-Gohelle à prendre toute mesure utile relative à l'exécution de la présente délibération.

2021/31/CS

Adopté à l'unanimité (20 voix)

9. **A AUTORISÉ** le président du SMT Artois-Gohelle à solliciter auprès du préfet une prorogation des effets de la déclaration d'utilité publique du projet de BHNS – Bulle 2/Bulle 6 et de permettre de procéder si nécessaire par voie d'expropriation aux acquisitions foncières nécessaires à sa réalisation,
Et **A AUTORISÉ** le président du SMT Artois-Gohelle à prendre toute mesure utile relative à l'exécution de la présente délibération.

2021/32/CS

Adopté à l'unanimité (20 voix)

10. A DÉCIDÉ de modifier la liste des délégations précédemment attribuées au président du SMT Artois-Gohelle – ci-annexée - pour la durée de son mandat. La délégation relative à l'autorisation donnée pour procéder à l'aliénation de gré à gré de biens meubles est désormais rédigée comme suit :

- *Décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers dans la limite de 20 000 €*

A PRÉCISÉ que conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 susvisé, le président rendra compte au comité, à chaque séance, des décisions prises sur délégation de celui-ci,

A RAPPELÉ que les décisions prises sur délégation du comité syndical feront l'objet de toutes mesures de publicité, et transmission formelles applicables,

A PRÉCISÉ qu'en cas d'absence, suspension, révocation, ou tout autre empêchement, la présente délégation pourra être exercée par le 1^{er} vice-président, et en cas d'empêchement de ce dernier, par le 2^e vice-président, et en cas d'empêchement de ce dernier, par le 3^e vice-président,

Et **A AUTORISÉ** le président à subdéléguer aux vice-présidents, sous sa surveillance et sa responsabilité, les attributions qui lui sont déléguées par le comité syndical.

2021/33/CS

Adopté à l'unanimité (20 voix)

11. A ÉTÉ INFORMÉ des propositions de modification d'appellation et d'identité graphique du SMT Artois-Gohelle.

12. A CERTIFIÉ que le rapport annuel du délégataire pour l'année 2019 a été présenté à l'assemblée délibérante du SMT Artois-Gohelle réunie le 8 avril 2021.

* * *

*Toutes les pièces annexées aux délibérations, objet du présent compte rendu, sont disponibles
au pôle juridique du SMT Artois-Gohelle*